

Les inscriptions à la sélection à l'entrée à l'IFAS

/informations et conseils pour réaliser votre dossier

En 2021, nous avons décidé de ne pas faire payer de frais d'inscription pour l'entrée à l'IFAS (ceux-ci étaient précédemment de 60 euros)

Nos dates sont identiques entre l'IFAS de Clermont et l'IFAS de Compiègne -Noyon.

À compter du 1^{er} mars 2021 sur le site internet de l'IFSI et l'IFAS de Clermont, vous trouverez le calendrier et le dossier téléchargeable et à envoyer par courrier uniquement.

(Pas de retrait, ni de dépôt physique au secrétariat de l'IFAS)

Afin d'éviter les doublons et le traitement de deux dossiers, merci de ne pas vous inscrire dans les deux instituts.

En effet, au terme de la sélection, si votre rang de classement ne vous permet pas d'être admis à l'IFAS de Clermont **sur les 40 places possibles**, sachez que nous partageons nos listes complémentaires. Ainsi s'il reste des places à l'IFAS de Compiègne Noyon, vous pourriez être admis dans cet IFAS, si vous l'acceptez, ou l'inverse.

De ce fait, vous pouvez vous inscrire **au plutôt dès le mois de mars** en constituant votre dossier et en l'envoyant à l'IFAS de Clermont y compris si vous êtes inscrit sur la plateforme PARCOURSUP pour une admission en formation infirmière **(recommandé)**.

Cette inscription précoce jusque mi-mai et uniquement dans ce cas, peut vous permettre à notre demande de compléter votre dossier, ce qui est une chance supplémentaire pour vous de participer au jury de sélection.

Nous attirons votre attention sur la sincérité et l'honnêteté de vos écrits manuscrits (lettre de motivation et document manuscrit) qui doivent être les vôtres et non des copier / coller de documents trouvés sur internet. Cette pratique est assimilée à de la fraude et est pénalisée. Ces valeurs de sincérité et d'honnêteté sont indispensables pour devenir soignant.

Le dossier à constituer, comporte toutes les pièces suivantes :

- ✓ Un dossier papier intitulé **DOSSIER D'INSCRIPTION Sélection pour l'entrée en formation aide-soignant (e) téléchargeable sur le site internet et correctement renseigné** (pour vous aider vous pouvez cocher directement sur ce dossier les documents nécessaires à votre situation) et ci-dessous demandés :
- 1- Une photocopie de votre pièce d'identité (passeport ou carte d'identité valide ou en cours de validité),
 - 2 – Une lettre de motivation **manuscrite**,

3 – Un curriculum vitae **détaillé et tapuscrit**

4 – Un document **manuscrit** relatant, a votre choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ; **il est obligatoire**

5 – Selon votre situation, la copie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français

6 – Le cas échéant, la copie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires;(si récents)

7 – Selon votre situation, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs);

8 – Pour les ressortissants hors Union européenne, **une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.**

Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant

La sélection en 2021 se fera uniquement sur dossier en raison de la crise sanitaire.

Ainsi afin de mettre toutes les chances de votre côté pour être le mieux placé lors de la sélection, **merci d'être attentifs de nous fournir pour votre dossier toutes les pièces nécessaires et les plus adaptées à votre situation.**

En fonction de votre situation, aucun document ne peut être manquant, pour que votre dossier soit considéré comme recevable et étudié par le JURY de sélection au terme de la fin des inscriptions.

Ainsi impérativement en plus, des documents 1, 2, 3 et 4 et du dossier papier rempli

Si vous êtes issus de la filière baccalauréat et que vous avez déjà le baccalauréat

- La copie de **tous** vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires **de première et terminale, y compris toutes les appréciations en stage (recommandé)** si vous en avez effectués
- La copie des originaux **de tous vos diplômes obtenus** ou titres traduits en français;

Si vous êtes en terminale

- La copie de **tous** vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires **de seconde, de première et terminale, y compris toutes les appréciations en stage (recommandé)** si vous en avez effectués

- La copie des originaux **de tous vos diplômes obtenus** ou titres traduits en français; Pour l'admission seulement nous vous demanderons votre document de réussite au baccalauréat

Si vous êtes en reconversion professionnelle

- La copie des originaux de **tous vos diplômes obtenus** ou titres traduits en français;
- **Toutes les attestations de travail**, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) (**recommandé**)

NOUVEAU Si nous n'êtes pas pris en charge par votre employeur ou un organisme (OPCO), il vous faut être inscrit impérativement à pôle emploi avant la date de clôture des inscriptions

Nous vous invitons à vérifier dès maintenant soit auprès de votre employeur actuel soit auprès de pôle emploi si vous pouvez être financé pour effectuer la formation et à vous inscrire sur votre compte personnel de formation (CPF).

En effet au-delà de ce qui vous est nécessaire comme rémunération, **la formation n'est pas gratuite et son montant s'élève à environ 6500 euros, montant que vous devrez payer pour suivre la formation si vous êtes sélectionné et admis.**

Attention après la sélection

Pour vous considérer admis nous vous demanderons :

- Pour vérification, **les originaux** des diplômes, pièces d'identité et titre de séjour présentés pour la sélection.
- **Pour les personnes en reconversion professionnelle** uniquement, de nous apporter **obligatoirement les preuves** du mode de financement envisagé (prise en charge OPCO , justificatif pôle emploi valide, attestation sur l'honneur de mobilisation de votre CPF et la copie de vos droits au CPF)

L'admission définitive à l'IFAS sera effective :

1° à la production, **au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

2° à la production, **au plus tard avant le premier jour du stage**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique. **Vous pouvez là aussi, vérifier auprès de votre médecin traitant** dès que possible, vos vaccinations, car certaines nécessitent plusieurs semaines et vous ne pourrez être admis si elles ne sont pas à jour.

